

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix huit, le douze février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bêlâbre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE sous la présidence de Mr LAROCHE Laurent, Maire de Bêlâbre.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2018

Présents : Laurent Laroche Maire, Laurence Baritaud, Annie Brulon, Florian Chiron, Sandra Dubos, Paul Jeanneau, Stéphane Léonard, Marie-Jeanne Maillochon, Vincent Manteau, Suzanne Marchand, Jacques Martinaud, Alain Nevière, Jean-Marc Pouget, Sylviane Ouvrard.

Absents excusés :

Secrétaires : Mme Dubos Sandra et Mr Stéphane Léonard

ORDRE DU JOUR :

Convention SDEI CEP et IGEO

Gestion des Salles Communales

Offre CITYKOMI

Comptes rendus des commissions

Rythmes scolaires

Avenant Marché travaux mairie

Questions diverses

Mr le Maire procède à la lecture du compte rendu de la séance du 3 janvier 2018 puis à l'ordre du jour.

1- CONVENTIONS SDEI CEP ET IGEO

X Convention CEP

Mr le maire a reçu Mr Roulet et à la demande des locataires de la rue Aristide Briand le SDEI va faire une étude sur ces locations et sur tous les bâtiments communaux afin de vérifier leur consommation énergétique. Ce diagnostic est important si l'on veut par la suite réaliser des travaux sur l'école, les bâtiments communaux...il a un coût de 971 euros et 20 cents par an.

Paul indique que si l'on approuve l'étude du SDEI, celui-ci pourra suivre le déroulement des futurs travaux et Laurent LAROCHE ajoute que la commune de Rosnay en adoptant ce diagnostic a permis d'économiser 42% d'énergie en éclairage public.

Convention adoptée à l'unanimité

× Convention SIG

Son coût est de 350 euros.

La commune de Bêlâbre adhère déjà au service de numérisation.

A l'avenir le cadastre sera qualifié et numérisé dans des conditions plus efficaces avec des outils de surfaces et linéaires d'une précision de 10 cm à 20 cm.

Cette convention reprend aussi la gestion des cimetières avec un supplément à payer.

Elle est votée à l'unanimité.

2 – GESTION DES SALLES MUNICIPALES

La mairie est très sollicitée par des responsables associatifs et des particuliers internes et externes de la commune pour des réunions, mariages.....

Mr le maire rappelle que la nouvelle salle des mariages est réservée aux actes d'état civil et aux conseils municipaux.

Mr le maire donne lecture d'un règlement qui sera à compléter par la suite en incluant les autres bâtiments communaux : basse cour, plan d'eau...

3 – CITYCOMY

C'est une application qui délivre un message citoyen permettant aux personnes équipées d'un smartphone de recevoir des informations.

Citycomi est à télécharger, c'est la mairie qui gère avec un usage illimité et celui-ci est opérationnel de suite. L'adhésion est de 875 euros HT par an pour 2 canaux.

La commission communication doit rencontrer la personne qui s'occupe du logiciel.

4- RYTHMES SCOLAIRES

En ce moment l'école de Bêlâbre est à la semaine de 4 jours et demi.

Le 25 janvier 2018, le comité de pilotage s'est réuni pour procéder à un vote auprès des parents avec bulletins pour le maintien ou non de cette semaine et des TAP.

111 votants – 109 bulletins exprimés dont 70 pour et 39 contre

L'école de Bêlâbre bénéficie de bénévoles très impliqués et de qualité et a obtenu le financement jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019.

La décision en dernier recours sera pour l'inspecteur de l'éducation nationale et si elle est positive, la commune de Bêlâbre sera la seule commune des environs à continuer les TAP.

Les nouveaux horaires sont 8h30 -12h - 13h30 - 16h et 8h30 -11h30 pour le mercredi.

5- AVENANT MARCHÉ MAIRIE

L'avenant concernant l'entreprise LABRUX d'un montant de 1853,80 euros est approuvé à l'unanimité.

6 – COMPTES RENDUS COMMISSIONS

× la commission finances travaille sur le budget et liste les opérations à réaliser en 2018 :

- Travaux école*
- Réfection terrain de tennis*
- Travaux complémentaires sur la place*
- Chauffage de la poste*
- Enfouissement des réseaux sur la place publique et rue Gambetta avec un coût de 41 000 euros à la charge de la commune*
- aire de Jeux au camping*
- réfection des Trottoirs*
- Récupération de 141 509 euros de TVA en 2018*

× Commission fleurissement

- Bacs mobiles pour 400 euros l'unité. Afin de mettre des arbres sur la place.*
- Commande de fleurs pour 579 euros*

7 – QUESTIONS DIVERSES

× Projet mission centenaire

A la demande du souvenir français, la tombe du lieutenant ROCHEREAU va être restaurée. Son coût est de 1190 euros HT. Une subvention de 50 % va être allouée.

La mission centenaire propose de déposer un dossier pour obtenir le restant.

Projet accepté à l'unanimité.

Inauguration le 25 ou 26 avril. Cette manifestation sera inscrite au niveau national.

Mr le maire a écrit à Mr Fabre pour ouvrir « la chambre ». Celui-ci a accepté mais en un petit groupe.

× Courrier du directeur départemental des territoires

Celui-ci nous fait part des aménagements que nous devrions faire sur la rivière.

× Courrier de pétition par le groupe des élus de gauche du conseil départemental contre la désertification médicale.

Il demande l'installation obligatoire en zone rurale.

× Jean Marc Pouget parle du ressenti des poules à l'école. Le sujet sera revu lors du prochain conseil d'école

× À voir avec le Syntcom l'élimination des déchets des entreprises

× Le nouveau véhicule communal est arrivé au garage Desbroches. Remise officielle à prévoir.

CALENDRIER :

- 13 Février réunion de téléthon à 20h*
- 14 février réunion transports scolaires*
- 15 février conseil des enfants*
- 27 février MOVA à Chaillac*

Séance levée à 23h10

Prochain conseil le 9 avril avec vote du budget